Liberte Politique

Avortement : Mgr Aillet invite les catholiques à prier et à jeûner lundi 4 mars

Article rédigé par Le Salon Beige, le 03 mars 2024

Source [Le Salon Beige] : <u>Communiqué</u> de Mgr Marc Aillet, évêque de Bayonne, Lescar et Oloron à propos de l'inscription de l'avortement dans la Constitution française :

C'est avec consternation que nous apprenons les résultats du vote du Sénat, à la suite de l'Assemblée nationale, ouvrant la voie à l'inscription dans la Constitution française de « la liberté garantie à la femme d'avoir recours à l'IVG ». 50 sénateurs seulement se sont courageusement élevés contre l'idéologie dominante. C'est une nouvelle avancée de la « culture de mort » (Jean Paul II) ou de la « culture du déchet », tant décriée par le Pape François.

La France, qui détient déjà le triste record du nombre annuel d'avortements (233 000 en 2022), sera l'un des premiers pays à inscrire l'IVG dans la Constitution comme un droit fondamental, performance qui devrait assurément nous faire honte. La classe politique est-elle si dénuée de conscience éthique pour en arriver à un si déplorable résultat ? Les députés et les sénateurs se laisseront-ils interpeller par ces paroles fortes de saint Jean Paul II :

« Lorsqu'une majorité parlementaire ou sociale décrète la légitimité de la suppression de la vie humaine non encore née, même à certaines conditions, ne prend-elle pas une décision 'tyrannique' envers l'être humain le plus faible et sans défense ? La conscience universelle réagit à juste titre devant des crimes contre l'humanité dont notre siècle a fait la triste expérience. Ces crimes cesseraient-ils d'être des crimes si, au lieu d'être commis par des tyrans sans scrupules, ils étaient légitimés par l'assentiment populaire ? » (Évangile de la vie n. 70).

Lire la suite

03/03/2024 01:00